

ENSEIGNEMENT MÉDICAL NIVEAU III - EM III

STCW - Tableaux A-VI/4-1 et A-VI/4-2

Accès à la formation - Prérequis

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.

Les non titulaires de l'attestation PSEM devront suivre l'UV - PSEM de 35h (enseignée dans le médical II)

Objectif de la formation

L'objectif de ce stage est de donner aux marins désignés comme responsables des soins médicaux les connaissances leur permettant d'effectuer, dans leur situation d'isolement et sous le contrôle du médecin consultant du CCMM, les gestes de soins d'urgence, normalement effectués par un infirmier diplômé, de manière à sauvegarder la vie des marins malades ou blessés, en attendant une évacuation vers une structure médicalisée ou l'intervention d'un médecin.

Contenu de la formation

UV-PSEM,- 7 h

Premiers Secours en Équipe - Mer

UV-HPR,- 3 h

HPR 1 Prévention des risques professionnels maritimes,

HPR 2 Hygiène,

HPR 3 Prévention de risques spécifiques (notamment noyade, coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques).

UV-ME - 12 h

ME 1 Principes généraux de l'examen d'un patient;

ME 2 L'examen clinique d'un malade;

ME 3 L'examen clinique d'un blessé

ME 4 Les examens paracliniques :

ME 5 Savoir examiner un patient présentant une pathologie psychiatrique

ME 6 La gestion de l'infirmerie de bord

ME 7 Prophylaxie et médecine des voyages

UV-SI - 40 h

20h Assurées par un Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI),

20h Travaux pratiques au sein d'un service d'urgences Hospitalier.

UV-AMMCT3 - 7 h

AMMCT 1 Organisation des soins à bord des navires - Aide médicale en mer.

AMMCT 2 Mise en pratique et synthèse de l'ensemble des connaissances et compétences de l'enseignement médical de niveau III.

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...)

CERTIFICATS PROFESSIONNELS Marine Marchande

Validation des acquis

C'est la participation active à tous les modules qui permettra la délivrance des attestations par les différents intervenants validant que le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW

Formation soumise à un recyclage quinquennal.

Effectif prévu : De 12 à 16

Durée de la formation : 69 heures

Délai d'accès : Une semaine avant le début de la formation.

Date de démarrage : Nous consulter

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Responsable pédagogique : Stephan STELMACH

Personne à contacter : Cécile SCIORELLA

Tarif sur demande.

Lieu de formation

INS.E.I.T.

Espace Nikaïa

11, Avenue du Docteur Victor Robini

06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33 - Fax : 04 93 18 02 01

www.inseit.com

E-mail : inseit.formation@wanadoo.fr